

fois depuis J.C., avons-nous entendu l'Eglise, par la bouche de son chef, répondre à ceux qui veulent qu'elle soit muette quand il s'agit de sauver une âme: "Si justum est in conspectu Dei vos potius audire quām Deum, judicate. Non enim possumus .... non loqui." (Act IV) "Jugez vous-même en présence de Dieu, s'il faut vous écouter de préférence à Dieu? Nous ne pouvons point taire la loi de Dieu" Ce fut S. Pierre qui le premier adressa cette belle réponse à la synagogue qui voulait l'empêcher de publier le nom de Jésus; d'âge en âge ses successeurs ont su la redire aux juifs, aux hérétiques, aux incrédules, aux indifférents, aux ignorants, toutes les fois qu'on a voulu les empêcher de parler ou d'agir pour sauver une âme: l'immortel Pie IX, qui a déjà bravé tant de tempêtes, ne pouvait, en cette circonstance, se montrer indigne du siège qu'il occupe, ni faillir à la sublime mission qui lui est confiée.

Comme il pourrait arriver que le premier numéro de *l'Abeille* renvoyé par quelques personnes qui ne désirent pas y souscrire, ne nous eût pas été remis, nous prions ceux qui recevraient le second numéro après avoir renvoyé le premier, de nous le renvoyer en nous faisant connaître leur nom.

#### NÉCROLOGIE.

L'article nécologique qui suit est emprunté des journaux de cette ville. *L'Abeille* est trop heureuse de pouvoir contribuer à répandre partout la bonne odeur de ces admirables exemples d'une vertu qui, à un âge plus tendre encore que celui des Kostka et des Gonzague, a su mériter un pareil tribut d'éloges. D'ailleurs, celui qui en est l'objet est pour nous un frère; car tel est le nom que les traditions immémoriales de notre riche donnent aux Élèves de l'heureux collège qui a été le témoin, le gardien fidèle et le théâtre de cette vie angélique.

Le 26 décembre est décédé à St. Hyacinthe, à l'âge de 16 ans, M. Eugène Drolet, étudiant en troisième, au séminaire de cette ville. Il était le fils de M. Olivier Drolet de Ste. Elizabeth.

Des talents brillants, une piété angélique, les plus heureuses dispositions de caractère, faisaient, de cet élève, la joie et l'espérance de ses maîtres, et lui attiraient au plus haut degré, l'estime et l'affection de ses condisciples. Il était le modèle du pensionnat, par l'accomplissement parfait de tous ses devoirs. Sa mort, en rompant les liens que sa vertu avait formés entre lui et tous ceux qui le connaissaient, et en brisant l'espoir qu'il donnait à la religion et à la société, n'a pourtant pas répandu la consternation et

l'amertume du deuil dans la maison dont il était l'édification. Une sainte consolation à dominé la tristesse. C'est qu'on avait la conviction que le ciel venait de s'ouvrir pour lui, et qu'àuprès de Dieu il serait un intercesseur pour tous ceux avec qui il avait été en rapport. Les éminentes vertus dont il avait constamment donné l'exemple, depuis plus de trois ans qu'il était au séminaire, l'admirable résignation, l'ardent amour de Dieu, le désir et l'espérance du ciel qu'il a manifestées dans sa dernière maladie; des papiers écrits de sa main, renfermant l'expression touchante des plus pieux sentiments, et faisant connaître des pratiques de dévotion et de zèle qui décelaient en lui une âme élevée à un haut degré de grâce; tout cela a porté à bénir le Seigneur, d'avoir donné au Séminaire de St. Hyacinthe, un de ces écoliers vertueux, qui font la gloire d'une maison d'éducation et qui servent de modèle à la jeunesse studieuse.

Monseigneur l'évêque de Saint Hyacinthe a voulu, en assistant à ses funérailles rendre un hommage public à cet élève en qui il avait admiré lui-même les opérations de la grâce divine pendant sa maladie.

M. le Supérieur du Séminaire a prononcé son éloge, au milieu de l'expression d'un attendrissement général.

Le corps du vertueux étudiant a été déposé au milieu d'une voûte en briques dans le lieu destiné à la sépulture des membres du Séminaire, c'est la première tombe que l'on y ait creusée. Des diverses parties de leur demeure, les élèves verront sous l'ombrage de beaux arbres, le tertre funèbre qui leur rappellera leur condisciple bien-aimé, et ils se sentiront encouragés à remplir exactement tous leurs devoirs à suivre avec fidélité les directions et les règlements qui leur seront donnés, en voyant dans la paix qui a accompagné les derniers moments de celui qui a été un modèle si accompli sous ce rapport, et dans le repos dont il jouit sans doute dans le ciel, la réalisation de ces paroles du prophète: "Que la paix vienne et qu'il jouisse du repos, celui qui a marché dans la direction qu'il a reçue." *Veniat Pax et requiescat qui ambularit in directione.*

A St. Nicolas, le 28 Décembre 1858, Dame Marguerite Filteau, épouse de feu M. Adrien Théodore Pâquet. Madame Veuve Pâquet était âgée de 87 ans, et a joui de toutes ses facultés jusqu'au moment de sa mort. Cette vénérable mère de famille, aînée d'un de nos confrères, comptait vivants à l'heure de sa mort, 7 enfants, 50 petits enfants et 37 arrière petits enfants.

Au Château-Richer, à l'âge de 67 ans, le jour de l'an au matin, M. Charles Cauchon dit Laverdière, père de M. Laver-

dière, prêtre agrégé du Séminaire de Québec, et d'un de nos confrères. Il venait à peine de bénir ses enfants et ses petits-enfants, et de rappeler, par quelques paroles, le triste souvenir de la mort toute récente de son épouse, lorsqu'un accès du rhumatisme dont il souffrait dans l'estomac depuis plusieurs jours, l'a enlevé en quelques minutes.

Le Parlement Canadien est convoqué pour le 29 janvier. Celui de la Nouvelle-Ecosse doit s'assembler le 3 février.

La belle Eglise de St. Jacques à Montréal a été la proie de l'incendie dans la nuit de mardi à mercredi. Il paraît que le feu a pris par les fournaises. On a espéré un moment pouvoir l'éteindre, mais la pression de l'eau dans les hydrants était malheureusement si faible, que l'on ne pouvait atteindre le foyer de l'incendie. Il n'y a eu rien de sauvé. Cette église, toute neuve encore, avait coûté, dit-on, £25,000 et n'était assurée que pour le quart de cette somme.

#### NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

La sentence prononcée contre M. de Montalembert a été maintenue en appel, excepté en ce qui concerne l'accusation d'attaque contre le suffrage universel et contre les droits constitutionnels de l'Empereur. En conséquence, la durée de l'emprisonnement a été réduite de six mois à trois, mais l'amende de 3000 fr. est maintenue.

ROME.— Le Saint-Père a visité, le 22 Octobre dernier, l'hôpital du Saint-Esprit. Sa Sainteté est entrée dans la grande salle, elle s'est approchée du lit des malades a fait entendre à ceux-ci, avec cet esprit de douceur et charité qui la caractérise, des paroles de consolation et d'encouragement, et leur a donné sa bénédiction apostolique. C'est alors qu'un des malades renfermé dans cette salle, tenant les bras au Saint Père, l'a conjuré de venir en quelque sorte plus particulièrement à son secours et de vouloir bien entendre sa confession. L'auguste pontife s'est rendu aussitôt au désir de ce pauvre infirme, et ordonna aux personnes qui l'entouraient de s'éloigner, a fait l'office de confesseur pour cette humble mais confiante brebis. Une lettre de Rome dit que le pénitent qui a sollicité cette faveur a acquis une malheureuse célébrité dans les temps de la révolte romaine; il semble donc qu'il ait voulu décharger sa conscience aux pieds mêmes de celui qu'il avait jadis méconnu comme son pasteur et son roi.

AMÉRIQUE CENTRALE.— Il existe entre l'Angleterre et les Etats-Unis un traité connu sous le nom de Clayton-Bulwer, destiné à garantir l'indépendance des petites républiques de l'Amérique centrale et la neutralité de tous les passages qui peuvent être ouverts pour mettre en communication les deux Océans. Ce traité gêne l'ambition des Etats-Unis, et ils cher-